



CONSEIL SYNDICAL

Compte rendu de Séance du 23 mars 2021

Date de la convocation: 17 mars 2021

Lieu de la séance: Salle des fêtes – 31370 BERAT

Heure de la séance: 19h00

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt trois mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 54 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul-Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambernard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Fabrice MEYER (Fontenilles), Holger SCHAACK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Franck FELDMANN (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Anicet AGBOTON, Philippe BARAS, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Jean-François COMBES, David COURS, Christine CRAYSSAC, Michel DARIO, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Claude HERSANT, Pierre LAGARRIGUE, Michel OLIVA, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE .

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Séverine AURIOL, Rudy BOSS, Thierry CHEBELIN, Alain DELSOL, Francis DUPIRE, Jacques LERAT, Alain REFUTIN, Jean-François SUTRA.

Excusés 10 : Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Pierre MATTEI (Montgras), Stéphane COMMER (Sajas)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Guy CABE, Eric CASTILLON, Eric CHELLE, Bernard COTTET, Jocelin WIEDERHOLD.

Communauté d'Agglomération – Le Muretain Agglo : Christophe GARROS, Martine VITET.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne)

Assistaient à la séance : Isabelle PEREZ-CAZARD - directrice SIECT; Annabelle GAFFET – secrétaire

Monsieur le Président soumet à l'approbation le compte rendu de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2020

☞ *Adopté à l'unanimité*

Monsieur Le Président demande à l'Assemblée un secrétaire de séance, M. SANCHEZ se présente.

Madame la Directrice présente l'ordre du jour et souhaite rajouter un point : demande de subventions à AEAG pour l'achat de terrains et de piézomètres pour le PAT de Cazères.

COMPTE ADMINISTRATIF

- COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2020

INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 3 604 832,02 € et le montant total des recettes à 5 648 026,84 €, avec un excédent antérieur reporté de 1 773 016,05 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section investissement du CA 2020, avec un excédent d'un montant de 2 043 194,82 €. *☞ Adopté à l'unanimité*

EXPLOITATION

Le montant total des dépenses de cette section pour l'année 2020 est de 9 134 558,40 € et le montant des recettes avec excédent antérieur reporté de 782 126,05 € s'élève à 11 421 160,71 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section exploitation du CA 2020, avec un excédent avec report de 2 286 602,31 € soit 1 504 476,26 € sans report. *☞ Adopté à l'unanimité*

Le montant global de l'excédent 2020 se chiffre à 4 329 797,13 € avec une différence par rapport à l'excédent 2019 de - 50 305,74 €.

Monsieur Dupuy précise que le compte de gestion eau 2020 dressé par le percepteur est conforme au CA eau 2020 précédemment présenté *☞ Adopté à l'unanimité*

- AFFECTATION DES RESULTATS EAU 2020

Le résultat d'exploitation 2020 étant de 2 286 602,31€, il est proposé de l'affecter de la façon suivante sur le budget 2021 :

- ↳ 65% (1 486 291,50 €) en investissement
- ↳ 35% (800 310,81 €) en fonctionnement

Monsieur le Président met aux voix l'affectation des résultats 2020 pour le budget eau. *☞ Adopté à l'unanimité*

- COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2020

INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement pour 2019 s'élève à 88 200,00 € et le montant des recettes à 141 439,43 € avec excédent antérieur reporté, ce qui donne un excédent 2020 pour la section investissement de 53 239,43 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section investissement du CA 2020, avec un excédent d'un montant de 53 239,43€. *☞ Adopté à l'unanimité*

EXPLOITATION

Le montant total des dépenses de cette section pour 2020 est de 1 698 618,48 € et le montant des recettes avec excédent antérieur reporté s'élève à 2 928 720,49 €, ce qui génère un excédent avec report 2020 pour la section exploitation de 1 230 102,01 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section exploitation du CA 2020, avec un excédent d'un montant de 1 230 102,01 €. *☞ Adopté à l'unanimité*

L'excédent global de 2020 pour la section assainissement représente la somme de 1 283 341,44 €. Le résultat de l'exercice s'élève à 20 806,49 €.

Monsieur Dupuy précise que le compte de gestion assainissement 2020 dressé par le percepteur est conforme au CA assainissement 2020 précédemment présenté *☞ Adopté à l'unanimité*

- AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT 2020

Le résultat d'exploitation 2020 étant de 1 230 102,01€, il est proposé de l'affecter de la façon suivante sur le budget 2021 :

↳ 100% en fonctionnement

Monsieur le Président met aux voix l'affectation des résultats 2020 pour le budget assainissement. ☞ *Adopté à l'unanimité*

Les votes ayant été effectués, Monsieur le Président reprend la direction de la séance et remercie l'Assemblée de la confiance qui lui a été témoignée par ce vote.

BUDGET EAU

- BUDGET PRIMITIF EAU 2021

Le Budget Primitif a été débattu lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

INVESTISSEMENT

Dépenses : le montant total des dépenses d'investissement à valider pour 2021 est de 7 028 000€.

Recettes : le montant total des recettes d'investissement sera équilibré avec celui des dépenses (7 028 000€).

FONCTIONNEMENT

Dépenses : le montant total des dépenses de fonctionnement prévu au budget 2021 est de 10 458 000€.

Recettes : le montant total des recettes de fonctionnement prévu au budget 2021 est de 11 684 000€, ce qui donne un excédent avec report antérieur de 1 226 000€.

M. Boss souhaite motiver les raisons de son vote : les documents communiqués lors du DOB ne sont pas conformes à ce qu'il a été présenté lors du bureau sans prévenir les membres du bureau, le schéma directeur mis en avant par le syndicat et dans les faits n'est pas respecté ainsi que le principe de solidarité indiqué par le syndicat. De plus, la commune de Lamasquère n'a pas bénéficié d'une extension de réseaux mais a contribué à la croissance du syndicat. Par ailleurs, la commune a demandé un rendez-vous pour échanger mais n'a pas été contracté. Pour toutes ces raisons-là, la commune de Lamasquère va voter contre le budget 2021.

M. Le Président répond à M. Boss, en indiquant qu'il est allé à plusieurs reprises à la mairie de Lamasquère. De plus, le schéma directeur a été suivi mais compte tenu de la situation sanitaire et notamment les chantiers de l'équipe en régie ont été décalés dans le temps. Les comptes communiqués lors du bureau n'étaient pas clôturés, ce n'est pas une volonté du syndicat de cacher quoique ce soit.

M. Lerat souhaite expliquer son vote d'abstention : il évoque le manque de volonté de maîtriser l'augmentation du prix de l'eau dans le sens où d'autres concurrents mettent la pression aux communes pour le prix de l'eau, et souhaiterait que les renforcements de réseaux pris en compte par les communes apparaissent dans le budget et qu'il y ait une prise en charge plus importante de la part du syndicat pour ces renforcements de réseaux.

M. Le Président retient de l'intervention de M. Lerat le mot « concurrents », il souhaite que les syndicats ne soient pas des concurrents mais plutôt des partenaires. Il rappelle que les travaux sur le réseau sont importants et qu'il faut bien les financer tout en travaillant sur un prix de l'eau correct.

M. Lerat n'est pas contre ces augmentations du prix de l'eau mais il aurait préféré une certaine modération et indique que ce sont eux qui nous rattraperont au prix de l'eau plutôt que le syndicat.

Mme Di Mare souhaite intervenir sur le fait que le syndicat traverse une crise, et que le budget proposé est celui fait avec les communes du périmètre actuel, ce budget devra être équilibré et à la hauteur de ce qui est inscrit, elle pose la question de comment s'y prendre.

M. Le Président lui répond que le syndicat lui n'aurait pas agi seul, sans aucune étude au préalable ni concertation. Il n'est pas envisageable de voter un budget en tenant compte d'un possible retrait ou pas des communes de l'Agglo Muretain, ce budget est donc proposé avec les communes du périmètre actuel.

Monsieur le Président met aux voix le budget prévisionnel 2021 des dépenses et des recettes pour la section investissement et la section fonctionnement débattu lors du débat d'orientation budgétaire.

*☞ Adopté avec 1 vote Contre (M. Boss)
1 Abstention (M. Lerat)*

- ADMISSION EN NON VALEUR

Il est proposé d'admettre en non valeur des factures d'eau irrécouvrables pour un montant de 1 373,55€.

Monsieur le Président met aux voix cette admission en non valeur. *☞ Adopté à l'unanimité*

BUDGET ASSAINISSEMENT

-BUDGET PRIMITIF 2021

INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes d'investissement sera équilibré avec celui des dépenses (145 069 €).

Un montant de 84 000,00 € a été affecté en dépense et en recette en opération pour compte de tiers. Il s'agit des subventions de l'Agence de l'eau perçues par le syndicat et reversées aux particuliers pour la réhabilitation d'installations non conformes (4200 € par installation pour 20 installations restant à réhabiliter).

Il est également prévu le remplacement d'un véhicule, l'achat de mobilier, le renouvellement du parc informatique et le changement du logiciel de gestion des contrôles.

Monsieur le Président met aux voix le budget prévisionnel 2020 pour la section investissement débattu lors du débat d'orientation budgétaire. *☞ Adopté à l'unanimité*

FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses prévu au budget 2021 est de 1 775 000 € et celui des recettes de 3 013 000 € (avec report de 2020).

Monsieur le Président met aux voix le budget prévisionnel 2021 pour la section exploitation débattu lors du débat d'orientation budgétaire. *☞ Adopté à l'unanimité*

- ADMISSION EN NON VALEUR

Il est proposé d'admettre en non valeur des factures d'assainissement collectif irrécouvrables pour un montant de 617,67€.

Monsieur le Président met aux voix cette admission en non valeur. *☞ Adopté à l'unanimité*

AVANCEMENT DES TRAVAUX

- 47EME TRANCHE

Pour la 47^{ème} tranche, les travaux restant à finaliser concernent la construction du réservoir surélevé de 1 500 m³ à Bérat, lieu dit la Matasse.

Le château d'eau est terminé. Il a été mis en service en novembre 2020.

Le syndicat a perçu 335 000€ de subventions de la part du CD31 pour le réservoir et les conduites associées.

- 49EME TRANCHE

Au niveau de l'Avant-projet, réalisé par le Cabinet Dumons, les travaux de réhabilitation et d'extension de l'usine du Fousseret ont été estimés à 6 677 000 € (réhabilitation de l'usine existante : 805 000 € et extension de l'usine, avec un doublement de la capacité passant de 300 à 600 m³/h : 5 872 000 €).

M. Chebelin intervient et explique que le montant de l'avant projet a été sous-estimé par le bureau d'études. Le cahier des charges a été redéfini en commission et une nouvelle consultation a été adressée aux entreprises : deux d'entre elles ont répondu, le groupement Saur/Uni architecture et le groupe Degremont.

L'analyse des offres des entreprises a été réalisée par le cabinet Dumons et l'entreprise qui a été retenue lors de la CAO du 11 mars 2021 est le groupement SAUR/Uni architecture pour un montant total de 7 533 630€ HT. Les travaux sont prévus en 2022 et jusqu'en 2024. Les études règlementaires sont en cours, ainsi que l'inventaire naturaliste qui devrait se terminer en juin 2021.

Mme la directrice projette des photos du projet SAUR et commente avec la démolition de l'ancienne usine, le changement de l'accès à l'usine et le respect architectural demandé par les Bâtiments de France. Elle précise que la SAUR avait construit l'usine en 2006 donc l'entreprise connaît bien le site.

M. le Président rappelle que ce projet de l'usine du Fousseret rentre dans le cadre du principe de solidarité des travaux engagés sur le territoire du syndicat et cette fois ci sur la partie sud du syndicat.

La demande de subvention auprès du CD 31 a été effectuée, et acceptée pour une 1^{ère} tranche en 2018 sur la partie travaux/maitrise d'œuvre, et sur le programme 2020, une subvention a été accordée également (2^{ème} tranche). Une 3^{ème} demande a été effectuée sur le programme 2021.

La demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau est à finaliser.

- 51EME TRANCHE

Cette tranche concerne le renforcement de conduites à Berat et au Fauga. A Bérat, il s'agit de la pose d'une conduite sur 1 600 ml en DN 250 fonte sur le chemin de La Matasse pour la liaison du nouveau château d'eau jusqu'à Longages, avec la reprise de 7 branchements et de 2 poteaux incendie. Ces travaux prévus au schéma directeur sont terminés.

Au Fauga, sur la RD 43 pour la liaison St Hilaire/Le Fauga, les travaux consistent à la pose d'une nouvelle conduite sur 820 ml en DN 200 fonte sans reprise de branchements.

Les travaux sont presque finalisés, le consuel a été donné pour la connexion de la chambre de vanne qui reste à finaliser

En terme de subventions, il reste à demander auprès du CD31 le versement de la 2^{ème} tranche sur le programme 2020.

- 52EME TRANCHE

Cette tranche concerne la poursuite du renforcement de la conduite existante entre Berat, chemin de la Matasse, jusqu'à Longages initié dans la 51^e tranche, avec la pose de 2 450 ml en DN 250 fonte, la reprise de 63 branchements, de 4 antennes et d'un poteau incendie. Ce renforcement est prévu au schéma directeur.

Les travaux sont terminés depuis novembre 2020.

Une subvention a été demandée par anticipation au CD31 sur le programme 2020 (1^{ère} tranche). La subvention pour la 2^{ème} tranche a été demandée sur le programme 2021.

L'emprunt prévu de 500 000€ n'a pas été contracté.

- 53EME TRANCHE

Cette tranche concerne la poursuite du renforcement de la conduite existante entre Berat, chemin de la Matasse, jusqu'à Longages initié dans la 51^e tranche et poursuivi avec la 52^e tranche : 3^{ème} tronçon avec la pose de 2 600 ml en DN 250 fonte en remplacement de la conduite en DN 125 fonte, avec 30 reprises de branchements, de 4 antennes et d'un poteau incendie.

Les travaux ont été attribués au groupement Bayol/Midi TP pour un montant de 889 018€. Ces travaux seront finalisés à l'été 2021.

Une subvention auprès du CD31 pour la 1^{ère} tranche sur le programme 2021 a été demandée.

-TRAVAUX EN REGIE

Les travaux sont estimés à 560 000€ (hors investissement). Les chantiers de l'équipe sont :

- Beaufort-château d'eau à Lieu dit la Cloutade : remplacement DN 100 et 60 F par DN 140 PVC sur 700 ml, dont 2 reprises de branchements, 1 antenne et 1 poteau incendie. Les travaux sont finalisés.
- Liaison Fustignac/Lussan A 1^{er} tronçon : remplacement DN 125 F par DN 150 F sur 1 782 ml, dont 10 branchements à reprendre, 3 antennes et 1 poteau incendie. Les travaux sont en cours.
- Liaison Lherm/St Hilaire/ Le Fauga- tronçon amont : remplacement DN 63 et 75 PVC par DN 200 F sur 1 150 ml, dont 5 reprises de branchements. Les travaux sont à venir sur 2021.
- Liaison Lherm/Labastidette- tronçon amont chemin de l'encontrade: remplacement DN 125 F par DN 200 F sur 1 100 ml, dont 3 reprises de branchements et 1 antenne. Les travaux sont à venir sur 2021

Pour la liaison Lherm/St Hilaire/Le Fauga, une subvention du CD 31 a été demandée sur le programme 2021 (2^{ème} tranche).

Pour la liaison Lherm/Labastidette, une subvention du CD 31 a été demandée sur le programme 2021 (1^{ère} tranche).

Les travaux en régie sont financés sur les fonds propres du syndicat et par l'emprunt.

-TRAVAUX HORS TRANCHE

Les travaux en 2021 sont estimés à 1 710 000€, tous les chantiers sont présentés :

- Capens : reprise traversée Garonne pour le remplacement sur 100m DN 150 F- étude de faisabilité
- Cazères : rue Ernest Renan pour la reprise de niches compteurs
- Cazères : reprise de branchements plomb
- Cazères - allées centre ville : remplacement DN 250 F existant et reprises de branchements- 1^{ère} tranche place du commerce
- Fonsorbes – RD 632 centre village pour le remplacement de conduites fonte par DN 250 sur 510 ml- reprise de branchements- 1^{ère} tranche
- Fonsorbes – impasse des canaries – remises à la côte
- Fontenilles - chemin de la Poumayre : remplacement DN 200F sur 750 ml avec 16 reprises de branchements
- Fontenilles – chemin canmarty pour le dévoiement de conduite
- Le Fousseret - place de la Halle pour le remplacement de vieilles conduites fonte
- Lamasquère - chemin du Ruhoun : dévoiement d'une conduite privée ➤ solde
- Lavernose Lacasse – chemin de Berges : déviation conduite, pose DN 140 sur 190 ml
- Longages - rue de la Prade : remplacement niches compteurs et BAC
- Peyssies - route de Lafitte : reprise de 8 branchements existants (travaux d'urbanisation)
- Peyssies - route de Carbonne : dévoiement DN 110 lotissement sur 150 ml, reprise de 8 branchements ➤solde
- Pouy de Touges - route de Rieumes : remplacement conduite 200m environ
- Rieumes- chemin de l'escouboué : remplacement conduite fonte existante
- St Elix le Château - village : remplacement DN 175 F par DN 250 F sur 750 ml
- Ste Foy - centre ville pour une extension DN 140 sur 130 ml
- Ste Foy – quartier Contis : reprise de branchements en interne
- St Lys/Fontenilles: RD 37 dévoiement DN 200 F (CD31) ➤ solde
- Château d'eau Rieumes + surpresseur : réfection de colonnes CE + déplacement surpresseur
- Château d'eau Cazères : mise en sécurité du dôme
- Château d'eau St Elix : réfection ferrailage apparent coupole interne + dôme
- Toutes communes : réfections de chaussée, réalisation et modification de branchements

Les travaux en hors tranche sont financés sur les fonds propres du syndicat et par l'emprunt.

Une subvention du Conseil Départemental sur le programme 2021 a été demandée pour les travaux de la traversée du village de St Elix (2^{ème} tranche) et les travaux au chemin de la Poumayre à Fontenilles (2^{ème} tranche).

- AUTRES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Les autres travaux à venir concernent le remplacement de l'ozoneur à l'usine de Lherm ainsi que l'installation d'un ozoneur de secours en lieu et place de l'injection de permanganate de potassium (secours actuel ozoneur).

Ces travaux d'un montant de 562 020€ HT, ont été confiés à l'entreprise Xylem, ils sont en cours et devraient se terminer en avril 2021.

La subvention demandée au CD31 sur le programme 2020 a été refusée car il s'agit d'un renouvellement d'équipement.

ASSAINISSEMENT

- BILAN DES CONTROLES

715 contrôles ont été effectués en 2020 : 163 pour les installations neuves, 164 pour les contrôles avant vente, 386 pour le bon fonctionnement et 2 pour l'existant. 217 avis techniques ont également été donnés par le SPANC . Environ 450 contrôles de bon fonctionnement n'ont pas pu être réalisés en 2020, suite à la crise sanitaire. Ils seront effectués en 2021.

- PREVISIONS CONTROLES 2021

Il est prévu de contrôler environ 1 500 installations en 2021, dont 160 des installations neuves, 160 pour des contrôles avant vente, 1160 pour du bon fonctionnement (dont 450 de 2020) et 10 pour de l'existant.

-BILAN PROGRAMME DE REHABILITATIONS 2017/2018

L'agence de l'Eau a validé les 110 dossiers de demande de subventions pour la réhabilitation d'installations non conformes proposés par le syndicat. Sur les 110 dossiers, 90 ont fait l'objet de réhabilitations depuis juin 2018 et le syndicat a reversé les subventions de l'Agence aux particuliers pour 89 d'entre eux.

Il restera une vingtaine d'installations à réhabiliter sur 2021, l'Agence de l'Eau ayant donné son accord pour prolonger les aides jusqu'au mois d'août 2021.

-REVISION CONVENTIONS AVEC RESEAU 31 POUR FACTURATION/RECOUVREMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNES LHERM ET POUCHARRAMET

Les communes de Lherm et Poucharramet ont transféré la compétence assainissement collectif à Réseau 31. Le syndicat continuera à facturer l'assainissement pour ces communes et le reversera à Réseau 31. Il conviendra ainsi de réviser les conventions correspondantes.

Monsieur le Président met aux voix cette révision de conventions. ☞ *Adopté à l'unanimité*

GESTION DU PERSONNEL

ENTRETIENS PROFESSIONNELS / CREATION DE POSTES

Mme la directrice informe l'assemblée que les entretiens professionnels des agents sont en cours de finalisation. Elle présente la liste des agents proposés à la promotion interne et au changement de grade suite à ces entretiens :

Au service administratif :

- Marie Claude SENTENAC : proposition à la promotion interne de rédacteur
- Véronique FERNANDEZ: proposition à la promotion interne de rédacteur

Au service direction technique eau potable :

- Frédéric CHEROBIN : proposition à la promotion interne d'ingénieur
- Fabien POUSSY : proposition à la promotion interne de technicien
- Hugues MAURICE : nomination au poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Au service assainissement :

- Adrien BERINGUIE : nomination au poste d'adjoint technique stagiaire au 1^{er} mai (en attente résultat concours agent de maîtrise)

-RECRUTEMENTS EN COURS ET A REALISER

Un agent a été recruté en février pour renforcer les équipes de réseau (Fabien Genos) et un agent en CDD pour 4 mois (Othman Chaouili) pour remplacer un agent en congé formation jusqu'en juin 2021.

Il est proposé de recruter un agent administratif dédié à l'accueil et au secrétariat afin de pouvoir renforcer en interne le service finances/services publics, la partie administrative du service urbanisme/DICT et l'archivage des documents et développer la communication interne et externe du syndicat.

Il est aussi proposer de recruter un agent en CDD pour pallier aux contrôles assainissement de bon fonctionnement qui n'ont pas pu être effectués en 2020.

M. le Président rappelle que le syndicat a aussi un objectif de réduire les dépenses de personnel. Il précise que des tâches supplémentaires se rajoutent et notamment la gestion de la facturation de l'assainissement collectif. Le syndicat est sur un territoire plutôt dynamique, le travail est important avec des pics d'activité, tout en faisant attention à l'évolution de nos charges de personnel.

M. Schaak demande s'il y a possibilité de sous traiter certaines tâches administratives. Mme la directrice lui répond que le syndicat y réfléchit, et notamment sur les réponses au DICT, cela a un coût mais le but est d'optimiser ce service urbanisme/DICT.

M. Le Président met aux voix ces deux recrutements *☞ Adopté à l'unanimité*

-ACCROISSEMENTS SAISONNIERS

Il est également proposé d'ouvrir trois postes en accroissements saisonniers d'activité :deux postes en adjoints techniques et un poste en administratif, pour pallier aux absences ponctuelles de personnel et de réduire la dépense liée au recours aux agents intérimaires.

M. Le Président met aux voix ces trois postes en accroissement saisonnier d'activité *☞ Adopté à l'unanimité*

AUTRES THEMES

- MARCHES PUBLICS 2021

Mme la directrice présente la liste des marchés publics en cours, attribués et à lancer pour l'année 2021 :

- Pose de canalisations à Longages 53^{ème} tranche pour un montant de 889 018,27 attribué à BAYOL/MIDI TP
- Travaux de réhabilitation et d'extension usine du Fousseret (49^{ème} tranche) pour un montant de 7 533 630€ attribué à SAUR/UA
- Travaux hors tranche pose de canalisations pour 4 800 000€ marché à bons de commande sur 3 ans ➤ appel d'offres en cours
- L'achat de la fonte pour l'équipe en régie chantier Lherm/Lamasquère 1000 ml DN 200 F pour un montant de 60 000€ ➤ à lancer
- L'achat de deux mini pelles pour un montant de 50 000€ ➤ à lancer
- L'achat d'un camion polybenne pour un montant de 60 000€ ➤ à lancer
- Achat de carburant pour un montant de 420 000€ ➤ à lancer
- Achat de produits chimiques usines pour un montant 250 000€ ➤ à lancer
- Schéma directeur réseau AEP Cazères, Couladère et Plagne pour 35 000€ ➤ à lancer
- Actualisation du schéma directeur (avec Cazères, Couladère et Plagne) pour 40 000€ ➤ à lancer

M. Le Président met aux voix l'ensemble des marchés à lancer en 2021 (cf tableau proposé) *☞ Adopté à l'unanimité*

Puis il met aux voix le marché attribué au groupement SAUR/UA pour l'extension et la réhabilitation de l'usine du Fousseret *☞ Adopté à l'unanimité*

-DEMANDES DE SUBVENTION A AEAG POUR PAT CAZERES

Il convient de demander les subventions suivantes à l'Agence de l'eau dans le cadre du PAT pour la protection des captages de Cazères :

- animation PAT pour 2021 et installation de 2 piézomètres en amont du périmètre de protection rapprochée pour suivi nitrates/ pesticides
- achat de terrains pour 144 360 € TTC

M. Le Président met aux voix ces deux demandes de subventions *☞ Adopté à l'unanimité*

-REVISION CONVENTION AVEC RESEAU 31 POUR LE POMPAGE EAU BRUTE DANS CANAL DE ST MARTORY

La convention avec Réseau 31 pour le pompage d'eau brute dans le canal de St Martory doit être révisée, en particulier pour augmenter les débits pompés pour l'usine du Fousseret dont il est prévu l'extension (débit de pointe 725 m³ et débit moyen 430m³/h).

M. Le Président met aux voix cette révision de convention avec Réseau 31 *☞ Adopté à l'unanimité*

-RENOUVELLEMENT CONVENTIONS ANTENNES CHATEAUX D'EAU

Il est proposé de reconduire pour 3 ans, à partir de juin, l'autorisation d'installation d'antennes sur les réservoirs du syndicat donnée aux opérateurs de téléphonie mobile.

M. Le Président met aux voix ce renouvellement de conventions de pose d'antennes sur les châteaux d'eau *☞ Adopté à l'unanimité*

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Président souhaite faire un point sur la situation de la demande de reprise de la compétence eau pour les 14 communes du Muretain Agglo. De nombreuses communes ont écrit au syndicat pour affirmer leur soutien et demander le maintien de son périmètre d'intervention. Il dit que si un accord entre les deux parties n'est pas établi, c'est le préfet qui tranchera.

M. Le Président annonce qu'un recours a été engagé à l'encontre du Muretain Agglo sur leur demande de reprise de la compétence eau au 1^{er} juin 2021.

M. Delsol souhaite intervenir et répondre au Président. Il rappelle qu'en 2016-2017, il a été proposé au syndicat de participer à la fusion de tous les syndicats afin de réduire les coûts et pouvoir harmoniser sur tout le territoire et cela n'a pas été fait. A l'issue de la fusion de six syndicats est né le Sivom Sage. A ce moment-là, une demande de retrait sur la compétence « eau » de six maires membres du Sivom Sage a été adressée au syndicat : celle-ci a été refusée et une délibération a été prise. M. Le Président lui répond que le syndicat n'a jamais reçu aucune lettre de la part des 6 maires alors que M. Delsol lui affirme que les lettres ont bien été envoyées au syndicat.

M. Delsol rappelle que si les 14 communes se retirent, l'Agglo du Muretain reprendrait 70% de la dette du syndicat, ainsi que l'usine du Lherm car les 14 communes représentent 62% de la production d'eau de l'usine. Il rajoute que lors de la réunion du 22 mars avec le Muretain Agglo, il a été évoqué un arrangement mais M. Delsol explique que cet arrangement ne tiendrait plus si le SIECT engage une procédure judiciaire.

M. Le Président rétorque qu'une reprise de la dette à 70% n'est pas possible. Il rappelle qu'une étude indépendante aurait dû être faite au préalable pour évaluer les impacts et les bénéfices de cette sortie pour les uns et les autres. Et au regard des résultats de cette étude et des communes qui voulaient sortir, le syndicat l'aurait entendu. Or, à ce jour il n'existe aucune étude d'impact objective permettant de connaître les conséquences d'une diminution du périmètre du syndicat.

M. Delsol explique avoir fait faire cette étude par les services du SAGE et dénonce l'incompétence des agents du SIECT qui n'en ont pas fait de même en disant que contrairement au syndicat, le Sivom SAGE « a des agents qui tiennent la route ».

Blanc souligne que cette étude ne peut être réalisée que par un bureau spécialisé indépendant.

M. Delsol s'engage à tenir compte de cette étude « indépendante », des frais et des reprises qui seront indiqués au droit commun.

M. Parede intervient, et demande à Mr Delsol pourquoi les communes veulent rejoindre le Sivom Sage. M. Delsol lui répond que c'est tout simplement parce que le Sivom Sage gère l'assainissement et que cela permettrait d'avoir l'eau et l'assainissement au même endroit.

Pas d'autre sujet à débattre. La séance est close à 21h00.

Le Président,
Paul Marie BLANC

Le secrétaire de séance,
Jean Christophe SANCHEZ



